



### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 13 janvier 2025, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro **228-2025** intitulé « **Règlement 228-2025 établissant le taux de taxe générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2025** »

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité dans la section règlements.

Ce règlement entre en vigueur ce 4 février 2025.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 février 2025.

  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière